

MINISTERE DE LA SANTE  
ET DE LA POPULATION

CABINET

DIRECTION GENERALE  
DE LA SANTE

SERVICE MEDICO-SOCIAL  
CONSEIL DE SANTE

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité \* Travail \* Progrès

du 19 Novembre 2004

DECRET N° 2004-478 /MSP/CAB/DGS/SMSCS  
du \_\_\_\_\_ portant attribution d'une  
indemnité de survie à Monsieur SABOGA Albert  
âgé de 78 ans

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT**



Vu la Constitution du 20 Janvier 2002;

Vu la loi 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique, instituant en son article 22 un conseil de santé auprès du ministre en charge de la santé publique;

Vu la loi 014-92 du 29 avril 1992 instituant un plan national de développement sanitaire;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement;

Vu la loi n° 33-2003 du 30 décembre 2003 portant loi des Finances, exercice 2004;

Vu la circulaire n° 0112/MEFB-CAB du 10 Février 2004 fixant les modalités d'exécution et de contrôle du budget de l'Etat et des organismes subventionnés pour l'exercice 2004;

Vu le certificat médical en date du 10 octobre 2003 du docteur BRAHIMI, en service à la polyclinique de Lagny, certifiant que l'état de santé de monsieur SABOGA Albert nécessite une prise en charge de durée indéterminée;

Vu le procès-verbal du conseil de santé du 08 Juin 2004;

Après agrément du ministre de la santé et de la population;

**DECRETE**

Article 1er: A titre exceptionnel, une indemnité de survie en France, correspondant au SMIG français sera allouée mensuellement à monsieur SABOGA Albert, de nationalité Congolaise.

Article 2: Cette indemnité de survie sera réglée à l'intéressé par la paierie du Congo à Paris durant la période des soins prolongés.

Article 3: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

2004-478

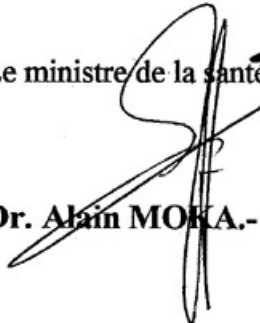
19 Novembre 2004

Fait à Brazzaville, le

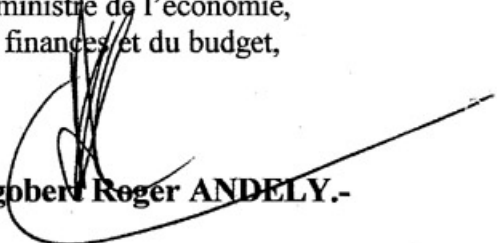
Par le président de la République,

  
**Denis SASSOU-NGUESSO.-**

Le ministre de la santé et de la population,

  
**Dr. Alain MOKA.-**

Le ministre de l'économie,  
des finances et du budget,

  
**Rigobert Roger ANDELY.-**

AMPLIATIONS:

M.S.P.....2  
M.E.F.B.....2  
D.G.B.....4  
D.G.C.F.....2  
S.G.G./B.C.....18  
AMBACONGO/PARIS.....2  
PAIERIECONGO/PARIS.....2  
SMS AMBAC/PARIS.....2  
INTERESSE.....2  
ARCHIVES.....4/405